

Critics object to taxing business income and income from the sale of capital property on an accrual basis because the timing of taxation bears no relationship with that of commercial payments. If taxes are to be paid in cash, then there is some merit in taxing instalment sales on a cash basis. It is acknowledged by businessmen and tax practitioners alike that the responsibility of the tax collector is to determine the amount of income arising from a transaction and then determine the time appropriate for taxes to be paid. But it would only seem fair in their view that the government should wait for its money if the taxpayer has to wait for his.

Most critics of this proposal also believe the changes proposed are an overreaction to some limited perceived abuse. It is argued that if taxpayers do in fact plan to have payments delayed, sensible tax planning does not constitute a violation of the law.

While the concern for abuse is legitimate on the part of the tax authority, the limitation on deductibility of reserves represents a fundamental change in the philosophy of taxation in their view. This change in philosophy is claimed by some to be a characteristic of the budget. Since this change in approach contravenes a long established tradition in taxation, it deserves broad consultation. Furthermore, limiting income reserves to three years and capital reserves to five years does not address the problem of abuse. In fact, the proposal only places a limit on the time duration in which a taxpayer can defer taxes. It still cannot distinguish a genuine deferral from an abuse. Therefore, tax practitioners are in favor of specific legislation ruling out certain obvious types of abuse such as those described above. One question that was discussed was whether it would be possible to develop such legislation in a way that would be effective and reasonably straight forward and simple. An argument was also made that projected revenues from the proposed reserve rules may not materialize due to the ability of taxpayers to create other forms of tax avoidance or deferral resulting in an increase in administrative costs and complexity without clear increase in revenue.

Discussions before the Committee also noted that the true economic cost to taxpayers of the limits on tax deferral proposed in the budget is the time value (i.e. the interest cost) of money. The costs, and thus the real gain to governments, are the cash flow impacts of the proposals.

The gravest concern expressed by the business community is the constraints such a proposal would place on business transactions. One constraint of this proposal is that it tends to force transactions through financial institutions, thereby limiting the flexibility of financial markets. The point was made that the impact on small business is onerous as the new rules regarding reserves favor sales for cash, which is often not possible in the case of such businesses. The question arising out of this concern is whether the government really has such a pressing imperative to change, through this proposal, the long established ways of how business is conducted.

Des critiques s'opposent à ce qu'on taxe le revenu d'une entreprise ou encore le produit de la vente d'un bien d'équipement sur la base des faits générateurs, car le moment de l'imposition n'a pas de rapport avec celui du paiement effectif. Si l'impôt doit être payé en espèces, il y a alors un certain sens à taxer les ventes à tempérament sur la base des paiements. Les hommes d'affaires et les experts fiscaux reconnaissent qu'il incombe au percepteur de déterminer le revenu issu d'une transaction, puis le moment qui convient pour le paiement des impôts. Mais à leur avis, il semblerait tout à fait juste que le gouvernement attende son argent si le contribuable doit attendre le sien.

La plupart des critiques souligneront en outre que les modifications proposées représentent une réaction excessive à des abus limités. On soutient que si les contribuables prévoient, en fait, des paiements différés, planifier l'impôt en conséquence ne représente pas une infraction à la loi.

Bien qu'il soit légitime de la part des autorités fiscales de s'inquiéter des abus, à leur avis, limiter la déductibilité des réserves représente un changement fondamental dans le principe de l'impôt. D'aucuns affirment que ce changement est un trait caractéristique du budget. Comme ce changement d'approche est contraire à une vieille tradition dans le domaine de l'impôt, il mérite de vastes consultations. En outre, le fait de limiter les réserves au titre du revenu à trois ans, et celles au titre du capital à cinq ans, ne règle pas le problème des abus. La proposition ne limite finalement que le temps pendant lequel un contribuable peut reporter l'impôt. Elle ne fait pas encore de distinction entre les reports véritables et les abus. Les spécialistes de l'impôt sont donc en faveur d'une loi qui empêche certains types d'abus évidents comme ceux décrits ci-dessus. Une question qui a été débattue est celle de savoir s'il serait possible de formuler ce projet de loi d'une manière efficace et raisonnablement directe et simple. On a également argué que les revenus prévus provenant de l'application des règles relatives aux réserves peuvent ne pas être réalisés étant donné que les contribuables sont en mesure d'imaginer d'autres moyens d'éviter ou de reporter l'imposition qui accroîtraient leurs frais d'administration et compliqueraient leur comptabilité sans augmenter leurs revenus de façon perceptible.

Les discussions tenues devant le comité ont aussi montré ce que la limitation des reports fiscaux proposée dans le budget coûte vraiment aux contribuables, ce sont les frais d'intérêt annoncés avec les changements touchant les rentrées d'argent du contribuable. Les coûts, donc les véritables gains pour les gouvernements sont moindres que les répercussions des propositions sur les rentrées d'argent.

La plus grave inquiétude exprimée par les représentants du monde des affaires concerne les restrictions qu'une telle proposition imposerait aux transactions commerciales. Cette proposition a un inconvénient, à savoir qu'elle tend à forcer les Canadiens à passer par les institutions financières pour faire leurs transactions, ce qui réduit la flexibilité des marchés financiers. On a fait valoir que cette proposition aurait d'onéreuses répercussions sur les petites entreprises, car les nouvelles règles relatives aux réserves favorisent les ventes au comptant, qui sont souvent impossibles à ces entreprises. La question qui se pose alors est de savoir si le gouvernement juge